



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU  
SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité.

**QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et adopté à la séance du conseil municipal du **13 janvier 2025**;

**Objet de ce règlement vise à :**

Établir le traitement des membres du conseil municipal

**Rémunération proposée :**

**RÉMUNÉRATION DU MAIRE**

La rémunération annuelle du maire est établie à 8 811,70 \$ pour l'exercice financier de l'année 2025. Pour tout exercice financier subséquent, la rémunération du maire sera ajustée annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 9 du présent règlement.

**RÉMUNÉRATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

À compter du moment où le maire suppléant occupe les fonctions du maire et jusqu'à ce qu'il cesse son remplacement, le maire suppléant reçoit une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions.

**RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL**

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal, autre que le maire, est établie à 2 937,60 \$ pour l'exercice financier de l'année 2025. Pour tout exercice financier subséquent, la rémunération des membres du conseil municipal sera ajustée annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 9 du présent règlement.

**INDEXATION ET RÉVISION**

La rémunération payable aux membres du conseil sera indexée annuellement de 2%.

**Le règlement portera le numéro 2025-01-297 et sera adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus qui aura lieu le 3 février 2025 à 19 :30 :**

**Au bureau municipal situé au 4118, route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus**

**QUE** ce règlement est disponible pour consultations au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

**DONNÉ** à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 13e jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq.

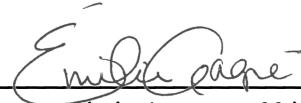
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

*Je, soussignée, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sur mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public, en affichant le 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025, une copie à chacun des endroits suivants : Porte du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq.



---

Directrice générale et greffière-trésorière